



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
HEIDELBERG

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 14 (1986)

DOI: 10.11588/fr.1986.0.52975

---

#### Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

reconstitution d'un Etat polonais et d'un gouvernement tchécoslovaque; dans le même temps, on caresse à Londres – sans y croire – l'idée d'un arrangement avec Göring, si seulement Hitler pouvait être écarté du pouvoir! Illusions! Hitler a le pouvoir bien en mains: son »discours de paix« du 6 octobre met fin à ces chimères.

A la lecture de ce livre de référence important, le lecteur français s'étonnera que la France y apparaisse si peu (et l'URSS encore moins): ce qu'expliquent à la fois le leadership diplomatique de Londres et la priorité qu'occupe l'Angleterre dans les préoccupations de Göring (de même que le recours privilégié de l'auteur aux sources allemandes et britanniques).

Les limites de l'action de Göring sont en réalité celles du personnage. Il aurait souhaité réaliser sans guerre le rêve wilhelmien. Non par scrupule, mais par prudence. Il a, dans un premier mouvement, désapprouvé tour à tour l'annexion de la Bohême, le pogrom de la »nuit de cristal«, l'invasion de la Pologne et la guerre sur deux fronts: et puis il en a pris son parti, comme tant de »modérés«, souvent moins cyniques que lui, de l'état-major, de la Wilhelmstraße et de l'industrie avec qui il était en rapport et il a renchéri. Il avait pourtant sur eux l'avantage d'accéder librement auprès d'Hitler. Mais sa relation privilégiée avec Hitler, une citation de lui l'éclaire, en donnant, selon Martens, la clef du personnage: »On n'est puissant et l'on ne tient les leviers de l'Etat qu'avec le Führer et derrière le Führer; contre sa volonté ou son agrément, on serait à l'instant réduit à l'impuissance. Un mot du Führer et l'on s'effondre«. Göring a sans doute entrevu l'abîme où Hitler entraînait l'Allemagne. Mais ses manœuvres conciliatrices ne pouvaient que tourner court: car le deuxième homme du Reich n'a jamais eu pouvoir de décision sur l'essentiel. Qui plus est, les ultimes limites de son pouvoir étaient en lui-même: ni sa fidélité de »paladin«, ni sa dépendance envers l'homme auquel il devait tout, prestige et fortune, ne lui permettaient l'audace de se heurter de front à Hitler.

Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC, Paris

Ernst KLEE, »Euthanasie« im NS-Staat. Die »Vernichtung lebensunwerten Lebens«. – DERS. (Hg.), Dokumente zur »Euthanasie«, Frankfurt am Main (Fischer) 1985, 502 und 342 S. (Fischer Taschenbücher, 4326 und 4327).

Cet ouvrage en deux volumes – dont le second est une documentation thématique en partie inédite – retrace l'évolution de l'extermination des »vies inutiles«, improprement appelée euthanasie, sous le III<sup>e</sup> Reich. Après le livre collectif de Kogon, Langbein, Rückerl et al.<sup>1</sup> sur les différentes étapes des gazages pratiqués par les nazis, livre qui ne figure pas dans la bibliographie de l'auteur alors que Fischer, qui en est également l'éditeur, a inséré une annonce publicitaire à son sujet, E. Klee s'attache surtout à la première phase, c'est-à-dire la mise à mort des handicapés. Spécialiste de pédagogie sociale, après des études de théologie, auteur de plusieurs ouvrages sur les infirmes et collaborateur de l'hebdomadaire *Die Zeit*, Klee apporte des éléments nouveaux qui modifient, voire infirment sur certains points, nos connaissances antérieures en la matière.

Disons d'emblée que le débat qu'il ouvre sur la date du début de »l'euthanasie« qui commencerait selon lui dès le 29 septembre 1939 et non dans le courant de janvier 1940, comme le pensent la plupart des historiens, paraît oiseux: la différence se situe en effet dans le fait que l'on inclut ou non les exécutions par balle dans la nuque, perpétrées par les commandos SS dès le début de la guerre, essentiellement dans les territoires conquis de l'Est.

<sup>1</sup> Eugen KOGON, Hermann LANGBEIN, Adalbert RÜCKERL et al., Nationalsozialistische Massentötungen durch Giftgas, Frankfurt am Main 1983, 352 S. Traduction française: Les chambres à gaz secret d'Etat, Paris (Editions de Minuit) 1984.

On regrettera aussi que les dix chapitres de cette étude soient inutilement coupés ou alourdis de faits tels que les critères et méthodes de sélection des victimes, l'attitude de la Justice du Reich ou l'évocation de l'action de sélection dans les camps dits 14f 13. Thème déjà largement traité par d'autres auteurs. Une meilleure concentration et une présentation thématique – telles qu'elles sont d'ailleurs réalisées dans le volume de documentation – auraient permis de mieux saisir ce qui fait l'intérêt essentiel et l'apport vraiment nouveau de Klee, c'est-à-dire l'ambiguïté des institutions chrétiennes et de leurs responsables devant une action qui touche au fondement même de leur éthique.

Or, et Klee a raison d'insister sur cet aspect (dans le premier et le dernier chapitre de son livre), le darwinisme social et l'eugénisme de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle imprègnent l'esprit et l'action de certains théologiens, universitaires, responsables de l'action sociale chrétienne bien avant l'arrivée du national-socialisme au pouvoir. D'où le lien entre une psychiatrie et une aide sociale «différenciée» selon les qualités génétiques, que préconisent par exemple des membres éminents de la Mission intérieure protestante ou des théologiens catholiques de l'eugénisme comme le P. Muckermann qui fuira pourtant le III<sup>e</sup> Reich ou le Prof. Mayer (Paderborn) et la pratique initiale de la «sélection naturelle» du III<sup>e</sup> Reich. Ainsi la loi sur la stérilisation des «inaptes à la reproduction» (Gesetz z. Verhütung erbkranken Nachwuchses) de juillet 1933, que complète, en octobre 1935, celle sur «la protection génétique du peuple allemand» (Gesetz z. Schutz der Erbgesundheit des deutschen Volkes) répondent-elles aux inquiétudes déjà exprimées sous la République de Weimar tant du côté protestant (y compris par le pasteur Bodelschwingh, directeur de la célèbre institution psychiatrique de Bethel) que du côté catholique quant au «règne des inférieurs» (Herrschaft der Minderwertigen) titre d'un livre d'E. Jung de 1927. C'est une étude encore antérieure, de 1920, due à un juriste, Président du Tribunal du Reich et à un psychiatre, fils de pasteur<sup>2</sup>, qui servira de base théorique à l'action «d'assainissement génétique» du III<sup>e</sup> Reich. Ces prémices expliquent la participation active des institutions de la Mission intérieure aux opérations de stérilisation (estimées entre 200 et 350 000 sous le III<sup>e</sup> Reich) et l'approbation par certaines de leurs publications comme *Der Wanderer* de l'envoi en camps de concentration des «asociaux» qu'un pasteur n'hésite pas à qualifier de «foyers d'esprit bolchévique dont la désinfection (Ausräucherung) totale serait réellement nécessaire» (p. 61). Les milieux catholiques se montrent plus réservés, en raison de l'opposition exprimée dans l'encyclique *Casti connubii* de décembre 1930. Certains évêques tolèrent cependant que le personnel médical et social pratique une «participation matérielle», c'est-à-dire signale aux autorités les personnes susceptibles d'être stérilisées pour ne pas encourir le renvoi de leur poste, sans admettre pour autant une «participation formelle» l'acte c'est-à-dire la demande, voire la pratique de la stérilisation.

C'est avec la seconde phase de «l'hygiène raciale» déjà exposée dans *Mein Kampf*, qui se traduit d'abord par le transfert, à partir de juillet 1936, d'enfants handicapés des institutions chrétiennes vers des établissements d'Etat que commence l'ère des ambiguïtés. D'après les archives de celles-ci que Klee a pu consulter, la plupart des centres catholiques seront fermés mais ceux de la Mission intérieure protestante ne peuvent subsister qu'en acceptant le «principe d'autorité» (Führerprinzip). En Hesse, région pilote en matière de transferts, comme la Bavière l'est pour le traitement des «asociaux», le centre Hephata que dirige le pasteur Happich, membre de la Commission centrale de la Mission intérieure, doit à lui seul «livrer» 330 pupilles en 1938. Ce que son Conseil d'administration se contentera de chiffrer à une perte financière de 250 000 RM, heureusement compensée par l'acquisition de terres cultivables ayant appartenu à des Juifs. L'aspect le plus frappant dans les documents mis à jour par E. Klee, c'est sans doute l'impréparation et l'absence de coordination des instances chrétiennes concernées par l'action dite d'«euthanasie» soigneusement préparée par les services nazi et leurs experts, puis mise en œuvre sous le couvert de «regroupements-évacuations» dictés par

2 Karl BINDING, Alfred E. Hocke, *Die Freigabe der Vernichtung lebensunwerten Lebens*, 1920, 62 S.

les impératifs militaires de la guerre sans qu'Hitler ait osé légiférer à ce sujet. D'où le désarroi des directeurs d'établissements réduits le plus souvent à »se débrouiller tout seuls«, les catholiques pratiquant le »service de Véronique«, l'assistance charitable avant le transfert de leurs pupilles condamnés à mort ou cherchant, comme leurs collègues protestants, à obtenir un sursis pour les plus »aptés au travail«. Leurs supérieurs, informés dès février 1940, du sort qui attend les »transférés« envoient des lettres ou font des démarches de protestation confidentielles aux ministres concernés ou cherchent à négocier grâce à leurs relations, souvent amicales, avec des dignitaires du régime – y compris au sein des SS et des services de Sécurité (SD). Pris entre le devoir de »soumission à l'autorité établie« et leur conscience de chrétiens, la plupart cherchent le compromis en invoquant l'illégalité des mesures prises, en sauvant ce qui peut l'être tandis que le programme qui prévoyait l'éradication de 20 % des handicapés suit inexorablement son cours durant 19 mois.

Klee rend un hommage justifié à des hommes comme le pasteur Braune, directeur des établissements psychiatriques de Lobetal et Vice-Président de la Mission intérieure, que son Mémoire accablant sur la pseudo-euthanasie, remis aux autorités mais jamais publié par les Eglises, conduira dans les geôles de la Gestapo et au chanoine Lichtenberg, mort pendant son transfert à Dachau à la suite des mauvais traitements subis en prison. Il cite aussi des exemples de courage individuel y compris celui de ce maire, membre des SS, qui cache les enfants handicapés menacés de »transfert«. Mais il donne aussi une vision infiniment moins »idéalisée« du rôle des dignitaires tant protestants que catholiques dans l'arrêt »relatif« des mises à mort en août 1941. S'il est inexact, comme le prétend l'évêque Wienken, chargé des relations de la Conférence épiscopale de Fulda avec les autorités du III<sup>e</sup> Reich dans une lettre du 28 octobre 1960 à l'évêque de Limbourg, que la première prise de position publique d'un prince de l'Eglise, Mgr. von Galen du 3 août 1941 intervient lorsque la décision d'arrêter l'action dite T4 est déjà prise (elle le sera le 24 du même mois) il n'en reste pas moins que l'objectif de 70 000 handicapés à »désinfecter« est déjà atteint et même dépassé. Cette intervention courageuse est importante, Klee a raison de le souligner, au moins pour trois raisons: 1) elle incite plusieurs autres évêques allemands à suivre son exemple, 2) sa diffusion sous forme de copies et même de tracts lancés sur le Reich par les avions de la RAF apporte enfin aux chrétiens désemparés une directive pastorale de refus sans ambiguïté, 3) elle révèle l'embarras des autorités nazies qui n'osent pas s'en prendre à des dignitaires de l'Eglise par crainte de réactions hostiles en pleine guerre d'une population encore fortement attachée aux valeurs chrétiennes, par crainte aussi des réactions internationales à propos d'une affaire qui aurait dû rester un »secret d'Etat«.

Il est vrai qu'un décret du Saint Office du 2 décembre 1940 exprimait déjà, dans une version très atténuée par rapport au texte initial de Pie XII du 27 novembre 1940 (p. 288) l'interdiction de l'euthanasie. Mais la démarche de Mgr. von Galen, suivie par celle de plusieurs évêques allemands et l'attitude prudente des responsables nazis qui se contentent d'envoyer un certain nombre de prêtres et de pasteurs en camps de concentration pour »abus de la prédication« sans jamais mentionner leur opposition à la pseudo-euthanasie, de même d'ailleurs que l'absence de sanctions contre les médecins et les infirmières qui refusent de participer aux opérations T4, alors que d'autres continuèrent l'action même après son »arrêt officiel« sous forme de cachets et de piqûres mortelles puis dans les camps d'extermination pose, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, la question encore insuffisamment élucidée par l'historiographie du III<sup>e</sup> Reich, des possibilités de résistance de la part d'institutions et de personnes dont le régime pouvait difficilement se passer.

Utilement complétée par un tableau chronologique, des notes qui attestent la richesse de la documentation, des tableaux statistiques et un index des matières et personnes citées, l'étude d'Ernst Klee contribue, de manière à la fois douloureuse et salutaire, à démythifier ce qu'il appelle »un chapitre peu glorieux de l'histoire des Eglises sous le III<sup>e</sup> Reich« (p. 278). Par delà le problème de la pseudo-euthanasie, elle incite le lecteur, spécialiste ou non, à prendre

d'avantage conscience du résultat de siècles de compromissions, voire de collusion entre des institutions se réclamant d'une éthique religieuse ou scientifique et la «raison d'Etat» au détriment du respect et des droits de la personne humaine.

Rita THALMANN, Paris

Ruth Bettina BIRN, *Die höheren SS- und Polizeiführer. Himmlers Vertreter im Reich und in den besetzten Gebieten*, Düsseldorf (Droste) 1986, X-430 p.

Parmi les divers grades et titres SS, dont la tonalité était et reste étrange au public, même allemand, il en est un qui, à première vue, est particulièrement inexplicable et même quelque peu terrifiant. Celui de «Höherer SS- und Polizeiführer» ne possède même pas de traduction satisfaisante en français. Lors du procès de Karl Albrecht Oberg, qui avait été précisément HSSPF en France (ou plutôt «dans la juridiction du commandant militaire en France») on a choisi de parler du «Chef supérieur des SS et de la police allemande». D'autres traductions sont également connues, comme par exemple Chef supérieur SS de Police, ou des formules voisines. Dans son ouvrage magistral consacré à ce problème, Ruth Bettina Birn précise dès le sous-titre de qui et de quoi il s'agissait, à savoir des représentants de Himmler dans le Reich hitlérien et dans les territoires occupés, en sa double qualité de Chef National des SS et Chef de la Police allemande. L'auteur nous livre un travail de valeur, sur le plan historique mais aussi sur un plan sociologique. Elle a choisi un *corpus* numériquement limité: 47 personnages en tout et pour tout ont possédé ce titre (parfois un titre voisin, choisi pour ne pas froisser certaines susceptibilités). Et ces personnages ont joué un rôle déterminant, non pas dans la conception de la politique nazie mais dans sa mise en œuvre au niveau de la répression, sur le plan régional d'abord puis à l'échelle des divers pays occupés.

L'idée de Himmler, en créant la fonction de HSSPF, était double. Il avait choisi des hommes ayant rang de général SS (à partir des grades de «Oberführer» voire de «Gruppenführer»), installés au début dans chaque région militaire, pour en faire d'une part ses représentants auprès des chefs militaires voire des organes d'Etat du parti nazi dans la région en question, et d'autre part ses délégués personnels chargés de superviser au niveau régional les services de police et les branches des diverses directions SS, en quelque sorte par dessus leurs propres organes de la capitale. Ainsi le HSSPF en Westphalie, par exemple, avait juridiction disciplinaire sur les Inspecteurs de la Sicherheitspolizei (appelons-la Gestapo, bien que le nom soit impropre, car il a l'avantage d'être explicite), et aussi sur ceux de la police encasernée, appelée Ordnungspolizei. Ceci alors que ces inspecteurs recevaient des directives d'activité de leurs directions centrales à Berlin. Lesdites directions dépendaient pourtant elles aussi de Himmler. Ainsi donc, Himmler parvenait-il à tenir ses hommes par une double chaîne de commandement. Le pouvoir de ces personnages dépendait, en grande partie, de leur capacité à s'imposer à leurs homologues. L'homologue du HSSPF était, au plan du parti, le Gauleiter, au plan de l'armée le général commandant la région militaire. Selon les cas, tantôt l'un tantôt l'autre parvenaient à s'imposer.

Avec le déclenchement de la guerre et l'occupation de nombreux pays, des HSSPF furent installés graduellement dans les régions et pays occupés. Ils étaient subordonnés – sur le plan purement disciplinaire – tantôt aux commandants et gouverneurs militaires, tantôt aux chefs de l'administration civile (quel qu'en fût le titre).

Birn expose dans le détail le type d'activités assuré par ces personnages. On y trouve en bonne place les préoccupations raciales, «positives» et «négatives». Il s'agissait, en effet, au plan «positif» du «recouvrement» des Allemands ethniques ramenés dans le Reich, à partir des régions sous influence de l'URSS (Pays Baltes, Bessarabie, Bukowine, Ukraine et Biélorussie occidentales), ou encore d'autres pays. Ce fut d'ailleurs un échec. Des centaines de milliers de